

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CASTEX****DELIBERATION N° 2022-39 DU 22 OCTOBRE 2022**

Nombre de conseillers en exercice : 5

Présents : 4 Absent : 1

Représentée : 1 Votants : 5

POUR : 5 CONTRE : 0

Abstention : 0 Quorum : 3

Le vingt-deux octobre deux mille vingt-deux à neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance ordinaire à la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame La Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales. La séance a été ouverte sous la présidence de Madame Anne COURTIAL, Maire.

Présents : Virginie BROS-FACER, Anne COURTIAL et Didier GABRIEL, Marie-Dominique SELETTI

Absent excusée : Mélanie COT

Procuration : Mélanie COT à Anne COURTIAL

Secrétaire de séance : Virginie BROS-FACER

Date de convocation : 13/10/2022

Date d'affichage : 13/10/2022

\*\*\*\*\*

**COUT POTENTIEL DE CESSION DE LA MAISON DES TETES****DANS LE CADRE DU PROJET BELLEVILLES**

\*\*\*\*\*

Pour rappel, Bellevilles, foncière responsable ESUS (entreprise solidaire d'utilité sociale), participe à la revitalisation de territoires et patrimoine clés à travers l'acquisition, la programmation et la réhabilitation de logements, commerces, tiers lieux et espaces d'activités. Bellevilles est un outil immobilier au service de projets responsables, inclusifs, mixtes, écologiques à fort impact social.

Madame la Maire expose au Conseil Municipal les liens, en partenariat avec la Communauté de Communes Arize-Lèze, engagés auprès de l'ESUS Bellevilles quant au projet situé au niveau de la maison des têtes et comportant une restauration de ce bâtiment classé au patrimoine de la commune en vue de la création d'un café/commerce/espace culturel avec logement attenant.

Les porteurs de projet ont été sollicités afin de proposer un dossier de candidature à l'ESUS Bellevilles.

Madame la Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal afin de déterminer le coût de cession du bien, dans le cadre de ce partenariat.

Madame la Maire expose l'intérêt, pour la commune, à soutenir pleinement ce partenariat avec Bellevilles, considérant :

- Les fonctions de conseils, d'expertise et compétences qu'ils mettent au service tant du projet que des porteurs de projet,
- De leur éthique et valeurs :
  - o De soutien à l'économie locale,
  - o D'accompagnement de publics fragiles et isolés vers un accès tant à un logement digne qu'à une insertion professionnelle,
  - o De leur engagement en faveur de la qualité écologique des constructions et réhabilitations,
  - o Ainsi que d'une lucrativité limitée et une gouvernance partagée, permettant une accessibilité à la propriété dans certains cas,
- Et de leur capacité d'investissement et engagement, en terme de programmation et d'ingénierie.

Madame la Maire propose au Conseil Municipal, afin de permettre la concrétisation de ce projet, tant commercial qu'à vocation de lien social, de dynamisme rural et de valeurs humaines fortes, une cession du bien à l'euro symbolique.

Cette proposition est faite :

- Dans le cadre de la mise en œuvre du projet porté par les porteurs de projet,
- En accord avec l'orientation de politique économique et sociale menée par la commune,
- A destination de l'ESUS Bellevilles,
- En partenariat avec la CCAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

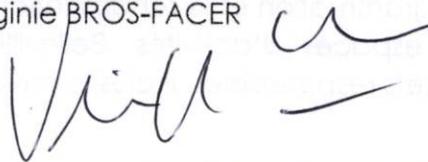
- Décide de fixer le coût potentiel de cession de la maison des têtes dans le cadre du projet Bellevilles à l'euro symbolique.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Fait et délibéré à Castex, le 22 octobre 2022

La secrétaire de séance,  
Virginie BROS-FACER

Madame La Maire,  
Anne COURTIAL



Le Maire certifie sous sa responsabilité  
Le caractère exécutoire de cet acte le 25 OCT 2022  
Après dépôt en sous-préfecture le 25 OCT 2022  
Après publication ou notification le 25 OCT 2022

